

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE Cahier des clauses administratives et techniques particulières

Annexe : descriptif du voyage

Article 1 : OBJET DU MARCHE

Le marché porte sur l'organisation d'un **séjour à Dublin (Irlande)** au bénéfice des élèves du Collège de La Hève de Sainte Adresse (76310)

Période : départ le 18/03/2018 retour le 24/03/2018

Nombre d'élèves: 49

Nombre d'accompagnateurs: 4

Lieu de départ : Collège de La Hève, 30 rue Boissaye du Bocage, à Sainte Adresse (76310)

Article 2 : ENGAGEMENT

Le prestataire s'engage envers le Collège de La Hève à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché.

Article 3 : ORGANISATION DE LA PRESTATION

Se référencer au descriptif joint en annexe.

Personne à contacter pour tout renseignement concernant l'organisation de la prestation :

Sur le plan pédagogique : Mme ROCHER Paule (paule.rocher-ferchaud@ac-rouen.fr)

A l'intendance : Mme JOUREL Nathalie (int.0762405b@ac-rouen.fr)

Article 4 : ELEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS

- Proposition sous forme de contrat ou convention avec l'établissement, qui devra reprendre de façon exhaustive, claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée.
- Précision des éléments d'assurance annulation : la proposition doit présenter les garanties d'assurance et conditions d'annulation (annulation groupe et individuelle).
- La gratuité pour les accompagnateurs ne peut être admise, le devis devra détailler le coût de revient par participant
- Dossier de voyage complet qui devra parvenir au professeur responsable au moins huit jours avant le départ : déroulement du séjour détaillé, éléments techniques (distances entre lieu d'hébergement et visites, plan des villes, des sites et des musées visités). Il devra également contenir les vouchers pour les visites, ainsi qu'un numéro de serveur vocal d'informations pour les familles.
- L'offre de prix devra être en euros et comprendre tous les frais : frais d'agence et de dossier, frais de stationnement, de check-point, de péages, de réservations et de visites, prise en charge du chauffeur...
- L'offre sur les modalités d'acompte sera conforme à la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, au décret n°94-490 du 15 juin 1994 et la circulaire n°97-193 du 11 septembre 1997 : acomptes jusqu'à 70% du coût total des prestations, le solde sera versé après service fait.



- Les factures seront établies en 2 exemplaires libellées et adressées au Collège de La Hève
- Les factures feront précisément mention des éléments du contrat à l'appui duquel se fondent les éléments de facturation.
- Le formalisme des factures sera conforme à l'annexe C du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 :
 - o Nom ou raison sociale du créancier
 - o Numéro SIRET ou SIREN
- Date d'exécution des services et désignation de la collectivité débitrice
- Pour chacune des prestations rendues, la dénomination précise, et selon le cas, les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires
- Le montant de la TVA légalement applicable, ou le cas échéant, le bénéfice d'une exonération
- Tous rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à l'opération
- Un RIB indiquant l'IBAN et le BIC sera obligatoirement joint à la facture

Article 5 : OFFRES :

Période de consultation : du 03 juillet 2017 au 05 septembre 2017

Mode de réception des offres : par courrier, courriel, ou directement au service intendance de l'établissement

Date limite de réception des offres : 05 septembre à 16h00

• Les offres devront être transmises à l'établissement désigné ci-dessous à l'adresse suivante :

Collège de La Hève Service intendance 30 rue Boissaye du Bocage 76310 Sainte Adresse

Adresse mail: int.0762405b@ac-rouen.fr

- Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants (rédigés en français):
 - o Contrat ou convention qui reprend de façon exhaustive, claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée
 - o Le présent cahier des charges daté et signé
 - o La documentation sur les prestations présentées
- Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
- Ce MAPA concernant une dépense qui sera engagée au titre du budget 2018 du Collège, il est passé sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Administration et des Autorités de Tutelle du projet et du budget du voyage.



Article 6 : AUTRES DISPOSITIONS

Aucun frais financier, direct ou indirect, ne pourra être réclamé par le candidat à l'occasion de l'élaboration de son dossier de réponse à ce marché. Aucune pénalité ne pourra être réclamée en cas de rejet de candidature ou de marché non attribué.

Lu et approuvé le 03/07/2017

Nom et qualité du signataire .LASSIRE...DOMENIQUE. Chaf d'Etablissement

Signature